



V I L L E D E
G E N È V E

Communiqué de presse du Conseil administratif

A l'attention des médias

8 mai 2025

Exploitation des minerais des fonds océaniques : la Ville de Genève appelle le Conseil fédéral à ses responsabilités juridiques et environnementales

La Ville de Genève exprime sa vive inquiétude face aux projets d'exploitation minière des grands fonds marins en zone internationale, soutenus par un décret de Donald Trump. En contournant les mécanismes multilatéraux en place, ce décret menace tant l'environnement que le droit international.

Pour concrétiser ces ambitions, la société canadienne The Metals Company (TMC), première à avoir déposé une demande d'exploitation minière dans les eaux internationales, prévoit de s'appuyer sur la technologie de l'entreprise suisse Allseas, dont le siège est situé à Vevey. Le Conseil administratif de la Ville de Genève appelle solennellement le Conseil fédéral à faire respecter les engagements de la Suisse en matière de droit international et à appliquer le principe de précaution en matière environnementale.

Les ressources minérales des grands fonds sont certes stratégiques pour la transition énergétique, mais leur extraction doit se faire dans un cadre juridique et écologique rigoureux. Agence onusienne, l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) travaille depuis plus de dix ans à la définition de règles encadrant cette activité. En agissant de manière unilatérale, les États-Unis affaiblissent ce processus multilatéral essentiel à la gouvernance des biens communs mondiaux.

Allseas, connue pour ses activités de pose de pipelines, entend utiliser des engins lourds similaires à des bulldozers sous-marins pour réaliser cette extraction. Cette technologie, encore rudimentaire, est inapte à garantir la protection des écosystèmes marins profonds. Des alternatives moins invasives, notamment par l'utilisation d'engins flottants, sont encore à l'étude. En l'absence de méthodes respectueuses de l'environnement, toute exploitation représente un risque majeur et irréversible pour la biodiversité, et partant, pour la survie de notre propre espèce.

La Suisse est signataire d'un moratoire de principe, soutenant la suspension de toute exploitation dans les zones internationales tant que la science n'en permet pas une évaluation complète et que le droit n'est pas solidement établi. Le Conseil administratif rappelle que l'AIFM a déjà fermement condamné l'approche unilatérale américaine, en réaffirmant que les ressources des grands fonds ne sauraient être accaparées par un seul État hors du cadre du droit international.

Même si les États-Unis n'ont pas ratifié la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS), ils restent soumis aux principes généraux régissant l'exploitation de la zone internationale des fonds marins. Il en va non seulement de la préservation de l'environnement, mais aussi de la survie du multilatéralisme.

Le Conseil administratif de la Ville de Genève appelle le Conseil fédéral à envoyer un signal clair en interdisant à Allseas de collaborer avec TMC dans ce projet prématuré et destructeur. Ce geste s'imposerait comme un rappel fort aux engagements internationaux de la Suisse et à sa responsabilité dans la protection de l'environnement mondial.

Contact : Service des relations extérieures et de la communication (SREC)

M. Yannick Richter, chargé de l'information du Conseil administratif :

022 418 29 11 / 076 338 43 69 – yannick.richter@geneve.ch

La Ville de Genève, la nouvelle Association de l'Ecole Töpffer et les anciens propriétaires trouvent un accord permettant à l'Association de poursuivre ses activités

En 2021, la Ville de Genève a préempté la parcelle où se trouve l'école Töpffer pour y construire de manière pérenne du logement. Elle est désormais propriétaire du terrain depuis février 2025. Le site servait à l'exploitation du Lycée Töpffer.

Depuis septembre 2024, c'est la nouvelle Association de l'Ecole Töpffer qui a repris les activités et qui occupe les bâtiments. Afin de permettre à l'association de poursuivre ses activités sereinement, un accord a été trouvé entre la Ville de Genève et l'Association. Dès lors, le site est sous leur entière responsabilité.

La Ville de Genève va poursuivre les études des variantes de développement de la parcelle. Durant ces études, elle met le terrain à disposition de l'association pour y continuer ses activités pour une durée de 4 ans. Cela correspond également au délai nécessaire pour la construction des nouveaux locaux de l'école, prévus à la route de Vessy.

Contact : Service des relations extérieures et de la communication (SREC)

M. Yannick Richter, chargé de l'information du Conseil administratif :

022 418 29 11 / 076 338 43 69 – yannick.richter@geneve.ch